

que l'ensemble de notre capacité économique. Il faudra bientôt prendre des mesures pour limiter, en quelque sorte, ces soins. La récente introduction des frais d'utilisation par les provinces afin d'obtenir des soins médicaux montre qu'on revient à la pratique consistant à faire payer quelque chose au patient pour la préservation de sa santé.

On a soutenu que le patient doit au moins payer une certaine somme, car il est nourri pendant son séjour à l'hôpital. L'imminente introduction de l'assurance frais médicaux a suscité de vastes discussions concernant les installations sanitaires auxquelles songe actuellement le gouvernement, dans le cadre de l'assurance frais médicaux, malgré l'inquiétude croissante de tous les Canadiens au sujet des prix et en dépit des objections provinciales. Le gouvernement fédéral a non seulement accusé les provinces de prodigalité mais, dans ce domaine au moins, les provinces ont hésité à adopter l'assurance frais médicaux sous la forme stipulée par la loi. Le gouvernement fédéral compte se dégager du programme d'assurance frais médicaux dans cinq ans et laisser les provinces de débrouiller seules. C'est pourquoi l'on devrait tenir compte de leurs objections.

Je voudrais maintenant citer un passage d'un éditorial qui a paru dans la *Free Press* de Winnipeg, journal de tendance très nettement libérale:

Si le premier ministre Pierre Trudeau et M. Benson sont d'humeur même à envisager une réduction des programmes actuels—et ils l'ont laissé entendre—alors ils n'ont qu'un seul recours honnête, c'est de remettre à plus tard l'assurance frais médicaux. Toute autre attitude serait une trahison envers les provinces dont la plupart n'en veulent pas de toute manière. Ce serait dire, en parlant crûment de gros sous à une époque où les fardeaux fiscaux sont déjà excessifs, que le gouvernement fédéral a l'intention de mettre en route des programmes que les provinces, il le sait, ne peuvent se permettre de financer seules et—après avoir habitué l'électorat à leurs avantages—de se décharger de l'entier fardeau sur les trésors provinciaux déjà accablés.

On ne saurait mieux imaginer pour envenimer davantage les relations fédérales-provinciales.

J'espère que le ministre de la Santé, qui s'entretiendra avec ses homologues, les ministres fédéral et provinciaux des Finances et les ministres de la Santé, à Ottawa les 4 et 5 novembre, examinera sans retard dans cette optique la question des frais médicaux, et il faut espérer que l'on pourra élaborer un programme acceptable aux provinces.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur le président, dans un instant j'aurai des questions à poser au ministre sur plusieurs sujets précis; j'espère qu'il sera là pour en prendre note.

[M. Ritchie.]

• (4.20 p.m.)

Je réclame seulement quelques instants pour dire d'abord combien j'espère voir le nouveau ministre répondre aux espoirs que certains d'entre nous avaient fondés en lui. Comme l'a fait remarquer ce matin le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous avions cru, lors de la dernière législature, qu'il était un homme capable de résister aux pressions et de s'en tenir fermement à une ligne de conduite qui a maintenant été établie.

Sans doute n'est-il pas exact de dire que j'ai été bouleversée, car en fait, cela ne m'a pas surprise, mais j'ai trouvé de très mauvais goût et quelque peu alarmant qu'on tente cet après-midi, de saboter l'assurance frais médicaux, sous prétexte que ce serait une dépense supplémentaire pour les contribuables qui, pour une bonne part, je me permets de le dire, sont en mesure de payer leurs impôts. Nous avons déjà été témoins d'une telle tentative pendant la dernière législature. Cependant, en dépit des difficultés, la Chambre a eu le courage d'inscrire l'assurance frais médicaux dans les statuts. Le programme a été étudié avec un soin extrême, il a été mis en discussion et une commission royale a été nommée pour l'examiner. Il a été prouvé, maintes et maintes fois et sans l'ombre d'un doute, que l'assurance frais médicaux est littéralement une nécessité vitale pour des Canadiens qui ne sont pas en mesure de payer eux-mêmes leurs honoraires de médecin.

Si l'assurance frais médicaux n'entraîne pas en vigueur, ces gens connaîtraient à divers degrés la misère et la détresse, dépourvus de tout moyen de les atténuer. C'est aujourd'hui prouvé. Je note avec plaisir que le ministre est de ceux qui ont fermement soutenu que l'assurance frais médicaux était nécessaire et qui ont contribué à faire adopter la mesure. Mais voici que nous retrouvons à la Chambre des porte-parole de la trinité fort impie des entreprises commerciales, médicales et politiques, déterminées à saboter cette loi qui figure déjà dans les statuts, que deux provinces ont mise en œuvre et que deux autres se disent disposées à appliquer. Les pressions les plus fortes proviennent de l'Ontario, me paraît-il, et je le déplore, car voilà que nous sommes prêts à adopter un bill sur les langues qui exprime la nécessité d'unifier le Canada, en offrant des chances égales en matière de langue et de culture, bien que certaines provinces, riches et en meilleure posture financière que d'autres, déclarent, par l'entremise de leurs porte-parole, qu'elles ne veulent pas s'associer au programme d'assurance frais médicaux, parce qu'elles assumeraient plus que leur part des frais; elles veulent couler la mesure avant qu'elle entre en vigueur.